

PROCEDURE EN CAS D'URGENCE

APPEL DES POMPIERS : ☎ **18 ou 112**

- **Incendie**
 - couper l'énergie électrique et le gaz ; attention au fuel
 - garder son sang froid
 - appeler les sapeurs pompiers ; les attendre
 - se protéger de la fumée (linge humide sur la bouche,...)
 - lutter contre le début d'incendie

- **Accidents et blessés**
 - appeler les secours en précisant le lieu, la nature, l'itinéraire à prendre
 - signaler l'accident dans les 2 sens de circulation (accident de la route)
 - faire l'examen rapide de la victime en tenant compte des urgences vitales – couvrir le blessé et le réconforter

- **Empoisonnement**
 - coucher l'intoxiqué sur le côté pour vomissement si besoin
 - appeler les sapeurs pompiers, le centre antipoison, le médecin
 - essayer de trouver le produit en cause, la quantité absorbée,...

- **Brûlures étendues**
 - par un corps chaud ou des flammes : ne pas déshabiller le blessé ; étouffer le feu avec une couverture ou des vêtements
 - par des liquides bouillants : arroser les vêtements d'eau froide et retirer les premiers vêtements.

- **Pollutions diverses**
 - ne pas faire de prélèvements, ne pas toucher le produit
 - appeler les pompiers (agréés pour effectuer les prélèvements ou qui préviendront les spécialistes)
 - prévenir la mairie et/ou la gendarmerie

⇒ **Protéger**

⇒ **Alerter**

⇒ **Secourir**

(Informations tirées du calendrier 2009 des pompiers de St Julien-en-Genevois)